



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question au Gouvernement n° 2328

Texte de la question

PLAN CANICULE

M. le président. La parole est à Jacques Grosperin, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Jacques Grosperin. Madame la secrétaire d'État chargée des aînés, comme tous les ans vous avez activé le 1er juin le plan canicule, qui restera en vigueur jusqu'au 31 août.

Vous avez mis en place un numéro vert d'information, de communication et de surveillance quotidienne de l'évolution de la météorologie ainsi que le recensement des personnes à risques.

Vous avez récemment rappelé à la population que si certains membres de leur famille sont âgés, il convient de prendre régulièrement de leurs nouvelles et de s'assurer qu'elles se portent bien.

Alors que le code Napoléon prévoit un devoir de secours entre ascendants et descendants depuis 1804 - ce devoir n'étant pas circonscrit à la seule obligation financière mais constituant une obligation morale de base -, vous êtes contrainte de rappeler à certains de nos concitoyens qu'ils doivent prendre des nouvelles de leurs proches, et notamment des plus faibles.

Triste situation que celle dans laquelle se trouve notre pays, qui cherche en permanence à promouvoir la solidarité, tant sur le plan interne que sur le plan international, et dont certains de ses enfants oublient cette obligation des plus élémentaires ! Une société qui ignore ses aînés est une société qui méconnaît son passé et prépare mal son avenir. Ce n'est pas vraiment à la puissance publique de prendre en charge ce que les enfants ou petits enfants devraient faire spontanément.

Vous avez mis en place trois niveaux du plan canicule, dont le deuxième prévoit en particulier la réquisition des médias pour diffuser des messages de prévention, notamment en direction des personnes les plus exposées, personnes âgées, personnes handicapées.

Ne pourrait-on pas imaginer une action moins saisonnière et plus pédagogique à destination, non seulement des personnes à risques, mais également de leur famille, qui viserait à les impliquer dans la vie quotidienne de leurs aînés, indépendamment du temps, de la température et de la période de l'année ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à Mme Nora Berra, secrétaire d'État chargée des aînés.

Mme Nora Berra, *secrétaire d'État chargée des aînés*. Monsieur le député, c'est bien tout au long de l'année que le Gouvernement se mobilise pour promouvoir la solidarité familiale, mais aussi citoyenne à l'égard de nos aînés.

C'est vrai, l'hiver et l'été sont des périodes où les risques sont particulièrement accrus pour les personnes les plus fragiles.

À l'occasion du lancement du Plan canicule 2010, et aux côtés de Roselyne Bachelot, j'ai sensibilisé les différents acteurs impliqués, et tout naturellement les familles. Le dispositif sera encore plus cohérent cette année, grâce à la mise en place des agences régionales de santé, aux côtés des préfets.

Si aujourd'hui le risque est contrôlé au niveau des établissements, nos efforts doivent se poursuivre, comme vous le précisez à juste titre, en direction des personnes les plus fragiles et seules. Il faut donc poursuivre le recensement des personnes âgées et des personnes handicapées isolées, en particulier dans les petites communes...

M. Pierre Gosnat. Vous faites exactement le contraire !

Mme Nora Berra, *secrétaire d'État*. ...en consolidant l'intervention du tissu associatif qui est un maillon indispensable.

La campagne de prévention à l'échelle nationale et territoriale en direction des familles, que vous préconisez, existe déjà ainsi qu'un numéro vert d'information et de recommandations à leur intention.

Soyez assuré qu'en toute période de l'année, nous veillons à consolider et développer la solidarité familiale, intergénérationnelle, mais aussi citoyenne par les relations humaines de proximité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

Données clés

Auteur : [M. Jacques Grosperrin](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2328

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Aînés

Ministère attributaire : Aînés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 9 juin 2010